



---

**Séance publique du** 13 décembre 2019

---

**Date de l'annonce publique:** 5 décembre 2019

---

**Date de la convocation des conseillers:** 5 décembre 2019

---

**Présents:** Monsieur Laurent ZEIMET, bourgmestre ; Mesdames Josée LORSCHÉ et Christine DOERNER, échevines ; Monsieur Gusty GRAAS, échevin ; Messieurs Roby BIWER, Guy FRANTZEN et Claude FOURNEL, conseillers ; Madame Sylvie JANSA, conseillère ; Messieurs Jeff GROSS, Alain GILLET, Marco ESTANQUEIRO, Jean Marie JANS, Patrick KOHN, Patrick ZECHES, conseillers ; Monsieur Damien NEY, secrétaire

**Excusé :** Monsieur Patrick HUTMACHER, conseiller ;

---

**Point de l'ordre du jour N° 4.**

---

**Objet** RESOLUTION SUR LA CRISE CLIMATIQUE

---

Le conseil communal,

Oùï les explications du collège échevinal au sujet de la résolution sur la crise climatique ;

Considérant que la commune de Bettembourg, en tant que membre du « Klimabündnis Lëtzebuerg », s'est engagée à réduire la consommation d'énergie et par conséquent les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire ;

Considérant la crise du changement climatique et ses conséquences, telles que la perte des espèces rares et de la biodiversité, les sécheresses, la pollution de l'air, la détérioration des eaux, les périodes de chaleurs extrêmes, l'insécurité alimentaire, les inondations et le phénomène des réfugiés climatiques menacent sérieusement l'existence humaine, voire la stabilité mondiale aux niveaux écologique, économique et social ;

Considérant qu'à l'échelle mondiale, les populations les plus fragiles et vulnérables sont celles qui sont le plus exposées aux risques climatiques et à l'injustice environnementale résultant en majeure partie de la surexploitation des ressources naturelles et de la consommation excessive d'énergies fossiles ;

Considérant que la déforestation de la forêt amazonienne et d'autres forêts tropicales accélère la crise climatique tout en détruisant les habitats et cultures des peuples autochtones et qu'il y a donc lieu de protéger ces forêts de façon conséquente ;

Considérant que le Parlement européen a déclaré l'urgence climatique ;

Considérant que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC/GIEC), un organisme qui regroupe 195 États membres de l'ONU, souligne dans son rapport spécial sur le réchauffement climatique la nécessité de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre bien avant 2030 afin de limiter à court et moyen terme le réchauffement à 1,5°C et de parer sans tarder aux effets les plus catastrophiques du changement climatique ;

Considérant que cet objectif ne peut être atteint que par le biais de mesures ambitieuses dans tous les secteurs concernés et à tous les niveaux, dont notamment le secteur communal ;

Considérant qu'il faut accélérer la lutte contre le réchauffement du climat et éviter à court et moyen terme d'importants dégâts en matière d'économie, d'écologie, de santé humaine et d'inégalités sociales, l'ampleur et le rythme de ces mesures doivent être renforcés ;

Considérant qu'il s'agit dans ce contexte d'impliquer tant les acteurs publics que privés, la société civile, les associations locales, les écoles et les services d'éducation et d'accueil ;

Vu la loi du 13 septembre 2012 portant création d'un pacte climat avec les communes ;

Revu sa résolution du 1<sup>er</sup> avril 2011 relative à la demande de fermeture de la centrale nucléaire à F-Cattenom et à l'abandon de l'énergie nucléaire ainsi que son adhésion à l'Alliance des communes luxembourgeoises contre le nucléaire;

Revu sa délibération du 26 avril 2013 approuvant la convention Pacte Climat conclue le 13 mars 2013 concernant la lutte contre le changement climatique ;

Revu sa résolution du 3 avril 2015 dans le cadre du Pacte Climat ;

Vu le résultat atteint de 58,7% lors du re-audit dans le cadre de la certification « European Energy Award » pour le Pacte Climat ;

Vu la résolution du « Klimabündnis Lëtzebuerg » votée à la majorité des voix lors de la séance plénière du « Klimabündnis Lëtzebuerg » le 11 novembre 2019 ;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée ;

Après délibération,

décide avec 13 voix contre une voix

- de maintenir son engagement au sein de l'Alliance des communes luxembourgeoises contre l'énergie nucléaire ;
- de réaffirmer l'engagement de la commune de Bettembourg au sein de l'Alliance pour le climat\* et de soutenir ainsi les peuples et organisations autochtones ;
- de continuer à promouvoir au niveau local le commerce équitable et la consommation de produits biologiques et régionaux ;
- de réaliser des constructions durables répondant à des critères stricts en matière d'utilisation d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de matériaux de construction écologiquement responsables ;
- de poursuivre sa stratégie d'assainissement énergétique des bâtiments communaux existants ;
- de faire élaborer un nouveau cadastre solaire et thermographique à des fins de conseil pour les ménages ainsi qu'un cadastre de l'éclairage public en vue de réduire la pollution lumineuse sur le territoire communal ;
- d'adapter le règlement de subvention des mesures de réduction de consommation énergétique et de production d'énergies renouvelables ;
- de continuer à promouvoir en étroite collaboration avec les instances nationales la mobilité douce, les moyens de transport électriques et le transport en commun ;
- de continuer à adapter l'infrastructure routière en faveur de la mobilité douce et de réaliser dans la mesure du possible des pistes cyclables sécurisées ;
- de renforcer sa lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- de réduire les déchets au sein de l'administration communale et lors des manifestations avec l'objectif de se voir attribuer le label « Green Event » ;
- de mettre en œuvre un nouveau règlement des déchets basé sur le principe du pollueur/payeur ;
- d'élaborer une « charte énergie-climat-environnement » s'adressant aux associations locales ;
- de continuer à protéger des zones vertes et la forêt tout en mettant en œuvre dans ce cadre des projets de sensibilisation et de participation citoyenne ;
- de ne pas entraver les paysages verts et les zones protégées par une extension du périmètre de construction dans les années à venir conformément au plan d'aménagement général ;
- de renforcer la lutte contre la pollution des cours d'eau et de l'air en étroite collaboration avec les instances nationales ;
- d'intervenir auprès des autorités étatiques afin que le projet de la renaturation de l'Alzette soit réactivé et réalisé dans les meilleurs délais ;
- de lancer de nouvelles initiatives quant à la protection et à l'augmentation de la biodiversité dans les domaines public, privé et industriel ;
- d'élaborer un règlement communal en faveur de l'augmentation de la biodiversité dans le domaine privé ;
- de promouvoir les projets communautaires et écologiques de jardinage et le marché hebdomadaire favorisant la vente de produits frais et d'origine responsable ;

- de favoriser et de soutenir de manière systématique l'éducation au développement durable dans les écoles et SEA ;
- de poursuivre la collaboration avec les entreprises locales dans le cadre du projet « Eco-Echange Entreprises » par l'élaboration de nouvelles initiatives ;
- de mettre systématiquement en œuvre des mesures et campagnes destinées à la sensibilisation, l'information, l'accompagnement et la formation des citoyens et du personnel communal envers un mode de vie respectueux de l'environnement et de la nature ;
- de veiller à s'adresser à tous les acteurs de la société luxembourgeoise, publics et privés, résidents et non-résidents.

Eu égard à ce qui précède, le conseil communal se rallie aux résolutions qui ont entre autres déjà été adoptées à San Francisco (Etats-Unis), Plymouth (Royaume-Uni), Constance (DE) et Bâle (CH) et reconnaît aussi bien la crise climatique mondiale que les dangers qui en résultent pour notre commune et notre région.

Par conséquent, le conseil communal s'engage à prendre toutes ses décisions conformément aux recommandations du rapport IPCC/GIEC susmentionné et à respecter les conventions et accords internationaux en matière de protection du climat et de la biodiversité, tels que l'Accord de Paris, la Convention Internationale sur la Diversité biologique, l'IPBES, l'UNFCCC, l'Alliance pour le Climat et le Covenant of Mayors.

Par ce biais, elle s'engage à rendre aussi ambitieuse que possible sa stratégie de lutte contre le changement climatique et à réaffirmer sa volonté de réaliser toutes les initiatives et tous les projets dans le respect de la protection du climat et de la biodiversité dans tous les domaines de la politique communale, tels que les politiques de l'énergie, des finances, de l'économie, de l'aménagement du territoire, de la forêt, de la nature et de l'environnement, de l'agriculture, du transport, du logement et des bâtiments publics.

À cet effet, la commune coordonnera ses efforts de protection du climat et de l'environnement avec les acteurs régionaux, nationaux et internationaux afin de contribuer pour sa part à atteindre les objectifs fixés à l'échelle mondiale, tout en veillant à garantir la cohésion sociale.

#### \*ALLIANCE POUR LE CLIMAT - KLIMA-BÜNDNIS

Depuis plus de 25 ans, les communes-membres de l'Alliance pour le climat œuvrent, en partenariat avec les peuples indigènes des forêts tropicales, en faveur du climat. Avec quelque 1.700 membres à travers 26 pays européens, l'Alliance pour le climat est le réseau mondial le plus important de communes agissant en faveur du climat, et le seul à avoir défini des objectifs chiffrés: chaque commune ou ville membre s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 10 pour cent tous les 5 ans. Consciente de l'impact direct de notre mode de vie sur les peuples et endroits les plus vulnérables dans le monde entier, l'Alliance pour le climat combine actions locales et responsabilité globale. Actuellement (2019) 40 communes luxembourgeoises en font partie.

En séance à Bettembourg, date que dessus.

(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Bettembourg, le 13 décembre 2019

Damien NEY  
Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET  
Bourgmestre



